

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ENQUÊTE PUBLIQUE → 3 MAI - 28 JUIN 2010 INCLUS

Par un arrêté en date du 16 mars 2010, le Président du Syndicat Mixte d'Études et de programmation de l'Agglomération Lyonnaise - SEPAL, a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise.

### I. DURÉE DE L'ENQUÊTE

Cette enquête se déroulera du **lundi 3 mai au lundi 28 juin 2010 inclus**.

### II. CONSTITUTION DE DOSSIER

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- Projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 14 décembre 2009 et composé d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), d'un document d'orientations générales (DOG) assortis de documents graphiques ;
- Recueil des avis des personnes publiques associées et des collectivités territoriales membres du syndicat mixte ou voisins du périmètre du SCOT de l'Agglomération Lyonnaise ;
- Note rappelant les textes régissant l'enquête publique et indiquant la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération Lyonnaise.

Il est accompagné d'une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives

### III. CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête peut être consulté, pendant toute la durée de l'enquête, dans les lieux suivants, aux heures d'ouverture habituelles au public :

- Au siège du SEPAL et de la Communauté Urbaine de Lyon - Planification et Urbanisme réglementaire, 20 rue du Lac - 69003 Lyon ;
- Au siège de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais 55 rue de la République - Genas ;
- Au siège de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon 1 rue du Stade - Saint-Symphorien-d'Ozon ;
- Dans les mairies des Communes de Chaponnay - 2 place de la Mairie, de Marennes - rue Centrale, de Saint-Pierre-de-Chandieu - 5/ 7 rue Émile Vernay, de Toussieu - Place de la Mairie ;
- Dans les mairies des 57 communes de la Communauté Urbaine de Lyon : Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines, Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon, Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Vénissieux, Villeurbanne ;
- Dans les mairies des 6 communes de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais : Colombier-Saugnieu, Genas, Jons, Pusignan, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure ;
- Dans les mairies des 5 communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon : Communay, Serezin-du-Rhône, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres, Ternay

### IV. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la commission d'enquête, sur lequel les appréciations, suggestions et contrepropositions du public peuvent être consignées.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au SEPAL, 4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon.

### V. COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête est composée de Monsieur Pierre RAPIN, architecte urbaniste, Président, et de Monsieur Gilles MATHIEU, urbaniste consultant, Madame Karine BUFFAT-PIQUET, conseil en environnement et aménagement ; Monsieur Jacques BUISSON, retraité-Fonction publique territoriale et Monsieur Jean LEVET, Ingénieur Travaux publics et en qualité de commissaires suppléants Monsieur Michel BOUTARD, retraité-Fonction publique d'État et Madame Mireille LETEUR, Ingénieur environnement.

### VI. ACCUEIL DU PUBLIC

Le président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

#### SEPAL ET COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

**Mardi 4 mai :**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h  
**Lundi 7 juin**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

20, rue du Lac  
Service Urbanisme - Lyon 3<sup>e</sup>

#### CCEL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

**Jeudi 6 mai**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
**Mercredi 9 juin :**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

55, rue de la République  
Genas

#### CCPO COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**Mercredi 5 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h  
**Mardi 8 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

1, rue du Stade  
Saint-Symphorien-d'Ozon

#### CALUIRE-ET-CUIRE

**Jeudi 27 mai**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 45  
**Mercredi 23 juin**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h

Mairie  
Place du Dr Dugoujon

#### CHAPONNAY

**Mercredi 26 mai**  
16 h à 18 h 30  
**Mardi 22 juin**  
9 h 30 à 12 h

Mairie  
2, place de la Mairie

#### GIVORS

**Lundi 17 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30  
**Lundi 14 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

Mairie  
Place Henri Barbusse  
Service Urbanisme

#### LYON

**Mardi 18 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 45 à 16 h 45  
**Mardi 15 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 45 à 16 h 45

198, avenue Jean Jaurès - Lyon 7<sup>e</sup>  
Direction de l'Aménagement Urbain

#### MARENNES

**Mercredi 26 mai**  
de 9 h à 12 h  
**Mardi 22 juin**  
de 13 h 30 à 18 h 30

Mairie  
Rue Centrale

#### SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

**Jeudi 20 mai**  
de 14 h 30 à 18 h  
**Jeudi 17 juin**  
de 9 h à 12 h

Mairie  
5/7, rue Émile Vernay

#### SAINT-PIERRE

**Lundi 31 mai**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30  
**Jeudi 24 juin**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30

Mairie  
14, place Charles Ottina

#### TASSIN-LA-DEMI-LUNE

**Vendredi 28 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h  
**Jeudi 10 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Mairie  
Place Hippolyte Pérugat  
Service Urbanisme

#### TOUSSIEU

**Jeudi 20 mai**  
de 10 h à 12 h  
**Jeudi 17 juin**  
de 16 h à 18 h

Mairie  
Place de la Mairie

#### VILLEURBANNE

**Mercredi 19 mai**  
de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h  
**Mercredi 16 juin**  
de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h

Mairie  
Place du Dr Lazare Goujon  
Service Urbanisme

### VII. SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête, le rapport établi par la commission d'enquête relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête, seront transmis par le Président de la Commission d'enquête au Président du SEPAL.

Le rapport et les conclusions pourront être consultés par le public pendant un an :

- Au siège du SEPAL ;
- Au siège de la Communauté urbaine de Lyon ;
- Au siège de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais ;
- Au siège de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon ;
- Dans les mairies des communes de Chaponnay, Marennes, Saint-Pierre-de-Chandieu, Toussieu.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise sera approuvé par délibération du conseil syndical du SEPAL.

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président ou du Directeur du SEPAL par courrier postal adressé au SEPAL à l'adresse suivante : 4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon